

la
feuille
de

DpA

L'ARCHI
TECTURE
EST D'
INTÉRÊT
PUBLIC.

N°5

**Pour agir ensemble,
dans 13 régions
65 candidatures.
Soutenez-les !**



Signez la pétition pour un barème

http://www.petitions24.net/baremes_de_remuneration_pour_les_maitres_doeuvres

contact : archi.dpa@gmail.com - blog : www.defenseprofessionarchitecte.fr

Elections ordinales, faites déjà entendre votre voix, Soutenez les candidats DpA



COMITE DE SOUTIEN AUX CANDIDATS DpA AUX ELECTIONS
DES CONSEILS REGIONAUX DE L'ORDRE DES ARCHITECTES.

liste

S'adapter... ou résister nous choisissons sans hésiter de résister

Je soutiens publiquement la profession de foi de DpA et j'appelle à voter pour ses candidats
nom – prénom – qualité – adresse mail

à retourner à archi.dpa@gmail.com ou à J-B GODARD- DpA - 31, rue du Fg-du-Temple - 75010 Paris

L'élection de nouveaux conseillers à l'Ordre des architectes fournit l'occasion de revenir sur le rôle de cette institution et des valeurs qu'elle peut défendre.

Selon la loi de 1977, l'architecture serait d'intérêt public. Si cette phrase a un sens, c'est parce notre mission est de concevoir l'architecture comme moyen de fournir le cadre de vie auquel peut prétendre l'immense majorité de la population. Peut-on dissocier l'architecture de ceux qui la produisent ? Toute proportion gardée certaines missions de l'architecte peuvent-elles être qualifiées « d'intérêt public » au même titre que l'architecture ?

Oui, lorsqu'il défend, comme il l'a toujours fait le logement social facteur de progrès pour les conditions de l'habitat en général. Oui, lorsqu'il défend la qualité des paysages urbains et ruraux. Oui, lorsqu'il défend la qualité architecturale contre les stricts besoins des profits immobiliers. Oui, quand il contribue à la pérennité du patrimoine architectural pour les générations futures.

Dire qu'il y a une demande sociale d'architecture, comme nous l'avons souvent entendu, est une chose, encore faut-il préciser que l'architecte doit être le porteur de cette aspiration.

Quelle honte y aurait-il à défendre cette profession aujourd'hui fragilisée ? Qu'on nous le dise ! C'est la base même de notre profession de foi. Est-il exagéré de reprendre la formule d'une architecte: « Défendre la profession, c'est défendre la société ». Nous sommes loin des accusations parfois faites à DpA que défendre la profession serait « étroitement corporatiste ». Nous assumons pleinement les conséquences de notre positionnement.

Nous défendons l'indépendance de l'architecte vis-à-vis de l'entreprise, des promoteurs et des groupes financiers. En ce sens, nous dénonçons toutes les procédures de PPP, de CPE, et tous les montages qui visent à soumettre l'architecte aux intérêts des entreprises et des financiers.

Nous déplorons l'affaiblissement, voire la disparition, de la maîtrise d'ouvrage publique liée à la privatisation de la commande. La loi MOP ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir tant les procédures publiques laissent place aux montages privés.

Ils appellent à voter pour les candidats de DpA

Ile-de-France : Hilda SEBBAG, Carole DI TOMMASO, Agnès CAILLIAU, Frédéric SCHOELLER, Gérard-Claude MORFIN, Gérard ABADIA, Philippe PRIMARD, Jean-Paul BARNAUD, Yves BRANGIER, Sylvie MICHAUT, Françoise PALAY, Jean LESCOT, Marc DE FOUQUET, Robert KOREZ, Jean-Michel TOURNOUX ; Languedoc-Roussillon : Christian COMBES, Nicolas VINCENT, Valérie GARNIER, François NOUGARET, Thomine DESMAZURES, Pascal GORGUES, Christine PEREZ, Bénédicte ARRAGON ; PACA : Claude DE JENKEN EWERSMANN, Yves BENSOUSSAN, Françoise BERTHELOT, Olga MARTIN, Delphine DE JENKEN ; Dominique ANTONINI, Véronique TOUSSAINT ; Pays-de-Loire : Philippe MARTIAL, Elodie DEBIERRE, Annie LEBEAUPIN-SAINT M'LEUX, Yann MASSONNEAU, Philippe BARRE, Benjamin AVIGNON, Jérôme BERRANGER, Richard SICARD ; Rhône-Alpes : Didier DURAND, Bruno SAINT-GERMAIN, Anthony GIRARD, Pierre SCODELLARI ; Nord-Pas-de-Calais : Philippe CHARLET, Alexandre SLUSARSKI, Damien CLARA ; Auvergne : Bernard NEBOT, Danielle GIL, Xavier FOUROT, Joëlle LECHUGA, Franco PONTES, Didier ALLIBERT ; Aquitaine : Thierry CALME, Christian BARDIN, Geneviève ROBERT ; Bourgogne : Laurence MELSENS François PEYRE ; La Réunion : Maude, MALECOT ; Haute-Normandie : Emmanuel DELABRANCHE, Joël SOURY ; Martinique : Daniel DABILLY. Picardie : Georges MASSOT

Nous demandons l'application de la loi de 1977 qui stipule que « *Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire* ». Cette loi a été détournée par le décret fixant le seuil de recours obligatoire à 170m² de SHON, transformé récemment, sous la pression des constructeurs de maisons individuelles en « Surface Plancher » équivalent en réalité à 190m² de SHON. Nous revendiquons la suppression de ce seuil.

L'absence de barème d'honoraires, clair et indiscutable, conduit dans des cas de plus en plus nombreux, à sélectionner les équipes en fonction du montant de leurs honoraires, et non pas pour la qualité des projets. Les MAPA en sont l'expression la plus contestable. Le dumping sur les honoraires est un poison que seul le retour à un barème plancher, clair et connu de tous, peut éviter. C'est ce que nous réclamons, aussi bien pour la commande publique, que pour les marchés privés.

La formation professionnelle obligatoire et payante est un non-sens pour notre métier. La formation réside dans la pratique professionnelle qui ne peut être remplacée par des cours délivrés par on ne sait qui, sur des sujets variés, indépendamment des besoins du moment, et au profit d'officines qui ont trouvé de juteux « marchés captifs ». Celle-ci ne peut être que volontaire et ciblée en fonction de la commande. Encore faut-il qu'il y en ait une. Si personne n'aura l'idée d'imposer une formation aux grands cabinets en activité, il ne peut s'agir que d'une charge supplémentaire et discriminatoire, pour les petites structures déjà en difficulté, et soupçonnées de manque de compétence. Nous récusons toute idée de formation obligatoire telle qu'elle est envisagée.

Depuis la suppression du diplôme DPLG, les écoles d'architecture délivrent, après cinq années d'études, des diplômes « d'architecte diplômé d'Etat » (ADE) qui ne permettent, ni de s'inscrire au tableau de l'Ordre, ni de construire en son nom propre. Cette réforme, calquée sur celle des diplômes universitaires (LMD) est inapte et produit des architectes qui ne peuvent pas construire. Non-sens ! C'est une entorse à la déontologie qui a toujours établi que « nul ne peut porter le titre d'architecte s'il n'est inscrit à l'Ordre ». Nous réclamons que les diplômes délivrés par les écoles intègrent la HMONP, qui serait censée délivrer une formation complémentaire. Elle devrait être intégrée au cursus scolaire quelle qu'en soit la durée. Nous dénonçons l'escroquerie des « métiers d'architecture », qui légitiment ces diplômes « d'architectes-sans-droit-de-construire », orientant les jeunes vers d'autres métiers que celui d'architecte à part entière que conférait l'ancien diplôme DPLG.

La profession d'architecte se trouve aujourd'hui menacée par les directives Européennes, dressées contre toutes les professions réglementées, au nom de la chimère de la « concurrence libre et non faussée ». Nous réaffirmons notre attachement à la profession réglementée, n'en déplaise à l'Union Européenne.

Force nous est de constater que toutes ces « réformes » successives ont accompagné la marginalisation de notre profession au nom d'une adaptation à une certaine « évolution inévitable » sans qu'il ait été appelé à la résistance collective des architectes qui ont prouvé, à différentes occasions, qu'ils étaient prêts à se mobiliser pour défendre ces valeurs fondamentales.

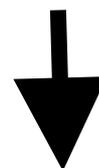
L'Ordre se doit d'être utile aux architectes. Il doit répondre aux attentes de la profession, à commencer par une démocratisation de la cotisation qui prenne en compte les écarts de situation des agences.

Certes, l'Ordre des architectes n'est pas un syndicat, mais nous estimons qu'il est dans ses attributions d'être le gardien, non seulement du tableau, mais aussi de valeurs déontologiques vitales pour l'ensemble de notre profession (société d'architecture, travailleurs indépendants, salariés ou étudiants), et sans lesquelles nous serions condamnés à disparaître de manière préjudiciable pour la société toute entière.

Si le choix est de s'adapter à la dégradation des conditions d'exercice de la profession, ou de résister à ce qui n'est pas une fatalité, nous choisissons sans hésiter de résister.

Emilie BARTOLO conseillère Croaif,
Sylvie BOULANGER conseillère Croaif,
Jacques HESTERS conseiller Croaif,
Olivier de CERTEAU conseiller Croaif,
Michel FAYOLAS 77, Pierre UTTER 78, Franco
CECCONI 92, Jean-Bernard GODARD 92,
Philippe BOSSEAU 75, Brigitte OYON 75, Michel
RETI 95, Bénédicte NEBOT 75, Gabriel LE
TOULLEC 75, Jean-Paul GAUTRON 75, Bernard
TRILLES 75, Georges PERESSETCHENSKY 75,
Hélène MOUHOT, Bernard GAMONAL 92, Jean-
Louis AVRIL 75, Philippe LOURY 75, Jean-Luc
ROMMELAERE 59, Françoise CORNU 75, ...

trésorerie



L'activité de DpA a un prix,

Le coût des locations de salles pour nos réunions mensuelles depuis le début de l'année, les déplacements en régions (Nord-Pas-de-Calais, Loire-Atlantique, PACA, Aquitaine, Rhône-Alpes, Bretagne) déjà réalisées, (Haute-Normandie, Pays-de-Loire) programmées, etc., frais d'impression, communiqués, affichettes, feuille DpA...

Pour cela nous n'avons que votre soutien, et les modestes cotisations et adhésions.

Soutenez vos idées : chèque à l'ordre de DPA à adresser à :

Jean-Bernard GODARD-DpA : 31, rue du Faubourg-du-temple 75010 - Paris



l'Assemblée IdF du 1^{er} juin

Une trentaine de présents à notre réunion, dont 13 des 15 candidats déclarés en IdF et 2 représentants de la région PACA et Auvergne tous deux également candidats.

Le bureau a tenu à féliciter les 65 candidats qui se présenteront dans 13 régions avec l'étiquette DpA. Ce seront semble-t-il les premières élections où une profession de foi sera commune à plusieurs régions, c'est là, sans aucun doute, l'expression de la volonté partagée par tous, de modifier la représentation de la profession, aussi bien régionale que nationale. De voir déléguer des conseillers ayant la volonté d'agir pour défendre notre métier et le représenter auprès des pouvoirs publics. Il s'agit donc bien dans la situation, de résister, plutôt que de s'adapter, à la dégradation de nos conditions d'exercice comme le conclue notre profession de foi.

Nous pouvons déjà tirer un bilan très positif du nombre de nos candidats, d'autant que c'est la première fois que DpA présente des listes hors Ile-de-France.

Les représentants PACA et Auvergne ont chacun rapporté les réunions qu'ils ont tenues en régions et qui ont permis d'élargir les listes avec l'espoir et l'objectif d'avoir des listes complètes dans leur région. Ils ont exprimé leur plein accord avec la façon claire et précise qu'a la profession de foies d'aborder les questions et qui satisfaisait nombre de jeunes confrères à qui elle a été présentée.

Les deux amendements proposés par des candidats et des messages de confrères (l'extension du barème aux marchés privés, et la démocratisation des cotisations) ont été approuvés et leur rédaction confié au bureau DpA. La profession de foi actualisée et finalisée sera envoyée pour le 10 juin à tous les candidats, accompagnée d'un appel au soutien public à nos candidats qui sera introduit dans la FEUILLE-DpA à paraître.

Les signatures sur la pétition pour un barème progressent en relation avec nos démarches pour élargir le nombre de candidats, la question de la relance de demande de rendez-vous à la ministre est posée.

Le point d'information sur les procédures électorales est fait en fin de réunion et rdv pour la signature des pièces administratives pris.

Après les réunions en PACA, Auvergne, Aquitaine, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, des réunions sont programmées en Rhône-Alpes, Pays-de-Loire, Haute-Normandie et pour se revoir en Ile de France, le 22 juin.

2 adhésions à 20 euros sont réalisées portant à 45 celles réalisées depuis le début de l'année. Un bon signe et un encouragement.

Prochaine assemblée IdF Samedi 22 juin à 11 h

247, rue Saint-Jacques - 75 005 Paris, locaux de la SFA

Elections
ordinales,
les réunions
en régions



DpA Auvergne.



CR de réunions 13 et 24 mai débouchant sur la constitution d'une liste DpA de 7 candidats, et l'objectif d'une liste complète de 9 avant le 25 Juin.

La discussion :

- SITUATION : Nous connaissons une situation révoltante pour les architectes, et nous ne pouvons plus accepter de travailler en dessous d'une rémunération normale et honnête - La population méconnaît le rôle et l'intérêt de l'architecte, par exemple : pour des maisons individuelles, un architecte prend 10% des travaux, un constructeur 30% !! - Pourtant, aujourd'hui, il y a un engouement populaire pour une qualité architecturale (émissions télé, etc.) et nous avons tout à fait notre place pour apporter une amélioration de la qualité de vie par nos connaissances techniques, artistiques et de savoir-faire, et ainsi, répondre aux réels besoins de la population - Il y a une contradiction insupportable entre l'aspiration de la population et la politique gouvernementale sur l'architecture et l'aménagement du cadre de vie - Sur les marchés publics, l'architecte perd son rôle de coordonnateur, de mandataire d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, les PPP, CPE et autres le remplace, et les majors du bâtiment (entreprise, BET) prennent le dessus, avec comme seul objectif le profit, sans aucune attention à « l'intérêt public » - Mais il ne faut pas attaquer seulement les PPP, certains disent que ce n'est pas pire, il faut aussi attaquer les rédacteurs des marchés publics de l'État - Aujourd'hui l'État n'est pas garant de la qualité architecturale et de la protection de l'intérêt public, d'autres intérêts régissent sa maîtrise d'ouvrage -

Information européenne : au Portugal, la lutte organisée des architectes a été payante : « Jusqu'à il y a quelques années, les permis de construire pouvaient être déposés par les architectes et les ingénieurs. Les architectes ont combattu cette mesure. Aujourd'hui, les architectes ont gagné, et le résultat a été : "de 2009 à 2014 les ingénieurs prouvant des opérations en maîtrise d'œuvre continueront à déposer des permis. Après 2014 seuls les architectes seront habilités à déposer les PC." » ... La résistance et le combat portent leurs fruits !

- COTISATION : La cotisation devrait être minimum, voire de 0€, et remplacée par une taxe (ex. : taxe locale d'équipement à remplacer par taxe locale d'architecture) - S'il est normal de payer une cotisation, car toute organisation a besoin de financement pour fonctionner, il faut aussi savoir à quoi elle sert - Elle devrait être utile à l'exercice professionnel des architectes (formation, information, etc.) alors que c'est un puit sans fond dont on ne connaît pas l'utilisation.

- PROFESSION DE FOI : Elle trace les grandes lignes, pose les bases du combat de DpA, et doit être identique pour toutes les listes DpA à travers les régions - C'est une base commune dont les idées doivent être développées, et toute proposition d'additif peut faire l'objet de lettre particulière de DpA Auvergne et diffusée pour discussion aux autres régions.

Complément d'information sur le combat mené par les architectes Portugais (par F P)
Petite précision concernant la "victoire" des architectes portugais!



Il s'est agi d'une lutte de plus de 35 ans (de 1973 à 2009) visant l'abrogation du décret 73-73, qui permettait l'exercice de l'architecture par des professionnels sans formation appropriée. Jusque-là (2009) la loi autorisait la signature des projets d'architecture par les ingénieurs civils, par exemple. Un accord (inédit et historique) a été passé entre les deux ordres, celui des architectes et des ingénieurs, de sorte à préciser leurs rôles et responsabilités respectives.

La nouvelle loi (n° 3/2009 qui consacre l'architecture aux architectes) décrète que tout ouvrage (du pont au kiosque) fait l'objet d'un projet d'architecture et d'un projet d'ingénierie. Le projet d'architecture est l'œuvre exclusive de l'architecte. Exception faite aux petits ouvrages, sans impact urbain, ainsi qu'aux projets de rénovation intérieure de bâtiments non classés.

Cependant, une période de transition de 5 ans, au terme de laquelle (2014), tout projet d'architecture, tout PC donc, doit être signé par un architecte.

(Apparemment la question du seuil ne se pose pas, ni la notion de surface de plancher. Une aubaine pour les architectes portugais, s'il n'y avait pas la crise!...)

Bretagne.

CR de la réunion du vendredi 31 mai 2013 à Saint Briec.

Venant de Quimper (deux heures de route), St Paul de Léon (une heure et demie), Paimpol (une heure) ou de St Briec, six architectes de la Région Bretagne se sont réunis à St Briec, à l'invitation de DpA, représentée par un élu DpA du Croaif (Ile de France), pendant trois heures. Parmi les participants, deux conseillers sortants du Croab ont assisté à la réunion, en tant qu'observateurs, pour rappeler les missions de l'Ordre, et en précisant qu'ils n'intervenaient pas dans la constitution d'une liste DpA aux prochaines élections.

L'activité en Bretagne est généralement un mixte de commande privée et de commande publique, principalement privée pour une jeune architecte, et exclusivement privée pour le plus ancien de la réunion.

L'objet de la réunion, présentée par l'élu DpA du Croaif, est la préparation des élections ordinaires sur la base de la profession de foi de DpA. Trois participants n'avaient jamais entendu parler de DpA.

Alors que des listes DpA se constituent dans une dizaine de Régions (60 candidats actuellement), ce n'est pas encore le cas en Bretagne, qui a pourtant été à la « pointe du combat », en particulier sur les PPP en 2008.

La discussion s'engage sur différents points :

1. Les 170 m2. Un participant, sceptique, s'inquiète de la multiplication des signatures de complaisance, évoque les 1 000 maisons par an construites par Trecobat : « une signature de complaisance à 300 € le permis de construire enlève du boulot à un architecte local qui aurait pu s'en occuper » ; « faut-il les dénoncer ? » ; « je ne suis pas architecte pour faire de la délation » ; « C'est le secrétaire de Mairie lui-même qui nous annonce : Ah là, il va falloir la signature d'un architecte » ; « les pressions sont immenses ». Faut-il perpétuer un climat délétère encourageant ce genre de pratiques pour laquelle la récurrence est systématiquement constatée, quelques soient les sanctions ? Ou faut-il desserrer l'étau en rendant obligatoire l'appel à un architecte dès le premier mètre carré, comme c'est le cas en Belgique ?

2. « Comment peut-on se faire payer normalement ? On nous demande des équipes avec de nombreux spécialistes par rapport aux nouvelles missions. »

Cette question rejoint celle du barème, qui fait l'objet d'une pétition qu'une délégation ira porter au Ministère de tutelle. Une discussion s'engage sur quel type de barème. S'il s'agit du « guide des rémunérations » de la Miqcp, qui vient d'être actualisé, il semble que celui-ci convienne à tout le monde, et pourrait rallier tous les

suffrages, à condition de préciser qu'il s'agit d'un barème minimum, insiste une architecte. «*Mais pourquoi ce guide n'est-il pas obligatoire ? Comment faire pour qu'il le devienne et s'impose aux maîtres d'ouvrages, qu'ils soient publics ou privés ?* »

3. L'un des participants, conseiller sortant, fait remarquer le titre de la profession de foi de DpA : « s'adapter ou résister ». Il insiste sur la nécessité de rentrer au conseil régional : « *si l'ordre disparaît, que nous reste-t-il ?* ». Il indique la tenue le 13 juin d'une réunion d'information à son agence sous le titre « être conseiller régional pourquoi faire ? ».

L'élu DpA du Croaif insiste sur la nécessité d'établir une liste DpA en Bretagne. Trois des participants, dont une adhérente de DpA, déclarent y réfléchir. L'un d'eux verse 20€ pour son adhésion à DpA.

Rhône-Alpes.

CR Réunion à Villefranche-sur-Saône - 5 juin 2013.

Représentants de la Région, 4 confrères, 1 de Villefranche candidat, 1 de Lyon adhérent, 1 de Saint Etienne candidat, 1 de Haute-Savoie candidat et 1 candidat de Grenoble s'étant excusé. Venus de Paris 2 représentants du bureau IdF.

Après un point sur les tâches administratives : attestations de cotisation, constitution de la liste DpA (actuellement 4 à 6 candidats potentiels pour 9 sièges...), la discussion s'est orientée sur la profession de foi et sa vocation.

- La profession de foi est nationale et permet que nos candidats se sentent portés et soutenus par la mobilisation nationale (déjà 63 candidats, 12 Régions) et la liste peut encore, d'ici le 25 juin, s'allonger ;
- En Rhône-Alpes : actuellement pas d'autre liste déclarée (en cours ?) ;
- L'intérêt de s'appuyer sur un texte, qui reprend des fondamentaux (rôle de l'architecte, indépendance, profession réglementée, barème, seuil, PPP...) est très important, et n'empêche aucune discussion sur les propositions et/ou modalités qui pourront être développées pendant notre campagne : quel barème ? quelle cotisation ? quel seuil ? quels statuts de l'Ordre ?... Des propositions locales spécifiques sont également les bienvenues, dès l'instant que les fondamentaux sont respectés ;
- Au cours des réunions locales à l'Ordre, les candidats rencontrent les mêmes critiques malveillantes, distillées par des élus actuels et syndicat, visant à décourager toute résistance : DpA est « corpo », « poujadiste », « populiste », « l'Ordre n'est pas un syndicat et n'a pas à défendre les architectes » ... cependant, les confrères font le constat que l'Ordre régional ne les défend pas, ses élus ne les représentent pas, et s'interrogent sur leurs réelles préoccupations dans les négociations avec la DAPA et le Ministère, leurs attitudes sur le seuil, le barème et/ou en défendant les réformes type HMO, le diplôme d'architecte ne permettant pas de construire, est la remise en cause du métier d'architecte par ceux-là même qui le représente...
- Nos listes sont donc en rupture avec cela, et se rassemblent sur le contenu de notre profession de foi commune que les futurs élus entendent mettre en œuvre. Pour cela, nous sollicitons les candidatures et les suffrages des architectes qui veulent sincèrement résister et défendre le métier d'architecte, donc l'architecture ;
- Rappel : 4000 architectes en Rhône-Alpes, généralement 300 votants (essentiellement Lyon/Grenoble), que pensent les 3700 autres ? N'est-ce pas là le vivier qui ne se sent, ni défendu, ni représenté, et qui s'abstient ?
- Info budget national : 14 millions d'euros ;
- Comment étendre ? Faire parvenir rapidement la profession de foi intégrant les marchés publics et privés pour le barème et la révision de la cotisation ordinale et lancer la liste de soutien + rappel des contacts ?



CR de la réunion à Nice

Décidément, nous sommes les victimes de notre succès ! Mais qu'est-ce qui nous a pris de diffuser notre profession de foi dans toute la France ? Et si tôt ? Et qu'est-ce qui leur a pris, à eux, de se l'approprier pour la porter dans 12 régions ?

Non content de nous forcer à quitter la capitale pour faire le tour de France, nous voilà maintenant lancé dans une opération électorale à portée nationale. Depuis deux mois, nous avons pu visiter La Bourgogne, l'Aquitaine, la Bretagne, le Rhône-Alpes, le Pays de la Loire, le PACA et j'en oublie sûrement.

Moi, j'ai choisi d'aller en PACA (ne vous imaginez pas que c'est uniquement pour la plage et le soleil... Pas seulement)...

Et ça fait un bien fou. Nous étions quatre : deux hommes et deux femmes ; trois architectes du PACA et une de Paris. La réunion fut motivante et efficace. On n'a que très peu discuté du fond, la profession de foi parle d'elle-même. Bien sûr, on aurait pu ajouter un peu de ceci ou de cela ; parler plus des concours, des candidatures, ou préciser les modalités d'une réforme de la cotisation. Mais quand on y repense, est-on forcé de tout écrire dans cette profession de foi ? Un format A4 n'y suffirait pas et puis à quoi servirai la campagne, si tout était dans le texte ? C'est sûr que beaucoup d'entre vous nous ont connu par le biais de cette élection alors forcément le débat s'est élargi et c'est ça qui nous motive et qui nous fait progresser. Toutes les contributions sont les bienvenues.

Dans cette réunion, on a surtout parlé de stratégie. Comment vont se dérouler les élections ? Qu'elle place a-t-on au sein de l'ordre, nous, les spécialistes en secousse de cocotier ?

Et après ? La bataille qu'on mène ne se gagnera pas uniquement à l'intérieur de l'ordre.

Et ce qui m'a le plus frappée, c'est que je me trouvais à l'autre bout de la France avec des personnes que je ne connaissais pas et qui ne se connaissaient pas, d'âges différents, dont les pratiques professionnelles sont différentes et pourtant les constats sont les mêmes.

Ce jour là, ils étaient 5 à se présenter sur la liste DPA, aujourd'hui ils sont 7, demain peut-être seront-ils 12 ?



Changer pour un ordre utile

"Là où naît l'ordre, naît le bien-être." *Le Corbusier*

Ordo ab Chao.

contribution

Devant les constats de baisses des projets, des commandes, des afflux de candidatures en marchés publics, des responsabilités accrues, des missions nouvelles sans cadre juridique (Mop ou privé), ni assurance définie (lire les bulletins d'alerte récurrents de la Maf), vu l'abandon par l'ordre national des causes communes comme la suppression des seuils des constructions, sa négligence induisant son mépris pour encadrer les forfaits minimums ou barème : la question de son utilité se pose plus crûment.

Qu'est ce qu'un ordre utile, ou même peut-il l'être dans son fondement ?

Est-ce uniquement le garant du tableau et le représentant auprès des instances ?

Comment un lien entre chaque Conseil Régional et Paris peut-il ancrer la représentation locale au regard de l'état ou de Bruxelles?

Pourquoi ce tel sentiment de gâchis et d'absence de représentation partagé par la profession ? Et, en fin de compte, pourquoi voter et payer pour un organisme qui aurait abandonné ses membres ?

On est devant une bifurcation et un choix nouveau avec ces élections de 2013 car nous sommes porteurs de projets, et savons attacher de l'importance à nos intuitions : les prémisses et bruissements de crise imposent des changements du cadre et une clarification des missions de l'ordre.

De même, on est encore dans un système en étoile entre les Régions et Paris, et la transversalité et échanges interrégionaux sont inexistants. Entraînant défiance, et en fin de compte, protectionnisme, qui est brisé pour les gros projets, par les grosses agences vampirisant les commandes importantes.

- Protectionnisme = regroupement imposé ; et idéologie de la grosse agence = discours du CNOA.

- Sur les 54 milliards de travaux suivis par les architectes (2010), en prenant une hypothèse de 5% d'honoraires moyen, le chiffre d'affaire serait de 2,7 milliards d'euros pour les architectes. 220 agences se partagent déjà plus de 1 milliard, soit le 1/3.

- Autrement dit : 220 agences gèrent 1/3 des surfaces construites par des architectes, ce discours doit être dénoncé au plus haut point de décision, à l'image des fusions et regroupements dénoncés qui entraînent précarité, délocalisation, perte du savoir faire, écart grandissant entre les revenus...

Une véritable plate forme d'échanges doit être créée, et les conseils nationaux doivent se tenir à tour de rôle dans chaque Région. En retour, les expériences et acquis de chaque pôle régional doivent pouvoir alimenter les réflexions de chacun sur la pratique, et non de simples sondages commandés à l'Ifop ! Commander des sondages, c'est exactement le constat de la rupture entre l'ordre national et les architectes.

En plus, ne faut-il pas transformer les maisons de l'architecture en incubateur et outil de développement plutôt que, comme aujourd'hui, simple vitrine de quelques gros maîtres d'ouvrage, voire d'architectes, financés par l'ordre lui-même en partie ?

Utile, l'ordre doit mieux défendre les architectes et l'architecture auprès de l'Etat et de l'Europe. Il faut pousser à l'action avant une double débâcle environnementale et culturelle. Un plan d'action, avec des lignes claires, et surtout ouvert sur le futur, plutôt que les sempiternelles petits sujets qui sont des reflets des agitations que l'ordre traite à coup de sondages, d'articles ou lettres ouvertes débouchant sur de vaines recommandations ou cris d'alarmes, qui, par exemple, culpabilisent des architectes sans formation continue ou imbue de gesticulations formelles, voir d'insultes en les

désignant comme des trop petites structures, alors que seules les 300 plus grosses survivraient.

Nous ressentons ces méthodes comme les plus réactionnaires et fermées au développement et aux possibilités de mieux travailler.

L'action planifiée, intelligente et partagée, voire participative, est à mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

L'ordre doit être utile dans un champ aussi large que celui de l'architecture, et, depuis les acquis de culture, jusqu' aux moyens juridiques, en passant par les étapes du projet, du partage dans les agences, et même des rapports avec tous les acteurs entrepreneurs et maître d'ouvrage...

Depuis des dizaines d'années, les ritournelles de l'ordre sont dépassées par, soit les lobbies, soit par l'Europe, soit par les architectes eux-mêmes.

L'ordre perdure avec ses vieux démons, comme les couples « enseignement/milieu professionnel », « petites/grosses agences », « formations continues /ou pas ». Mais ces dialectiques dépassées ne peuvent tenir devant les débordements de toute part que subit notre profession :

- Réglementation outrancière qui obéit à des enjeux techniques et surtout contradictoires, oubliant l'enjeu culturel, social ou simplement humain ;
- attaques violentes sur les compétences propres de l'architecte, perçues par le public et l'Etat ;
- extension non cadrée des missions, qui vont finir par être confiées à de nouvelles professions...

On a l'impression que, dépassé de toute part, l'ordre national ne représente plus les puissances émergentes des Régions, alors qu'elles sont bien plus à même de sentir le poids des vraies tâches et décisions à défendre.

La désignation des représentants nationaux doit être revue, et des délégués régionaux, représentant toutes les diverses sensibilités, doivent siéger plus fortement dans les commissions nationales.

Utile et pratique, la cotisation doit, aussi, être source de services, et non un simple dû pour faire perdurer l'institution. Si ce n'est pas dans ses statuts actuels, alors il faut les changer.

Des services publics par exemple :

- Mise à disposition de locaux dans les maisons de l'architecture devenues incubateurs ;
- bilan chaque année des actions locales ;
- mise à disposition gratuite de tous les éléments normatifs et formulaires à jour ;
- ateliers bénévoles pour les apprentissages de logiciels type RT 2012, calcul FLJ, référentiels environnementaux...
- mise à disposition de locaux pour les débutants ou ceux en difficulté ;
- organisation d'un tutorat par des architectes expérimentés ;
- jurys publics de certains concours, dévoilant l'implication et le professionnalisme des acteurs des projets...

Les pistes sont nombreuses si on quitte le chemin des sujets récurrents et jamais résolus depuis plus de 30 ans.

L'enseignement est en réflexion, les normes sont concurrentes, les honoraires sont en baisse, les commandes se parcellisent, mais le mépris affiché par l'ordre, et l'idéologie actuelle envers le savoir-faire des petites agences déstabilisent, en fin de compte, la structure même de tout le système, affaiblissant la qualité architecturale.

Suivons quelques futures pistes et chemins, alors on pourra s'arrêter et méditer sur l'espace comme nous l'entendons.

Il y a des jours, comme ça...

Il y a des jours, comme ça, où l'envie d'écrire débarque sans crier gare. Par exemple, à propos de « les cahiers de la profession » n° 46 du 1^{er} trimestre 2013, une envie de porter quelques commentaires s'est invitée, curieusement sur certaines phrases qui en disent plus long qu'elles ne le laissent paraître.

- p3. « *La diversité des services d'instruction et des maîtres d'ouvrage publics sur le territoire n'a d'égale que celle de nos agences et de nos exercices ! Le déficit de moyens de ces premiers n'est pas étranger à la qualité des marchés publics, de plus en plus dégradée, et à ses conséquences sur nos réponses, sur nos honoraires et sur la qualité générale de la production. C'est pourquoi j'ai souhaité depuis le début de l'actuelle mandature du CNOA que l'Ordre produise des outils qui s'adressent aussi bien aux architectes qu'aux élus locaux. Après la refonte de notre guide de la commande publique et sa vaste diffusion auprès des collectivités, je suis heureux de la mise en ligne, sur le site Internet de la MIQCP, d'un simulateur de la rémunération de la maîtrise d'œuvre.* »

Merci M CARLI pour le diagnostic. Aurait-il été fait sous cet angle si DpA n'avait pas existé ? Je croyais que le CNOA ne s'occupait que de la gestion du tableau des architectes, et que les syndicats étaient là pour défendre la profession ! Comme quoi, un CNOA peut aussi s'occuper de l'activité des architectes ! Encore un petit effort, M CARLI, et bientôt vous direz qu'il faut supprimer tout seuil en dessous duquel le recours à l'architecte n'est pas obligatoire... avec le même enthousiasme que celui que vous avez montré pour soutenir les CAUE.

- p6. « *Face à des charges grandissantes et légitimes, deux principes ont été retenus pour la construction du budget 2013 (...) Sachez en effet que la cotisation est dégressive pour les revenus inférieurs à 23 000,00€ et portée à 480,00€, 280,00€ ou 180,00€ selon les revenus sous ce seuil.* »

Merci M. RIOTON pour cette présentation nouvelle qu'elle est bonne ! Aurait-elle été faite sous cet angle si DpA n'avait pas existé ? Je croyais que la cotisation était forfaitaire pour n'importe quel architecte, et qu'une commission « solidarité-entraide » n'était là que pour étudier les demandes de réduction ! C'est le principe même de la forfaitisation par rapport à la dégressivité que vous essayez de nous expliquer ? Comme quoi, un CNOA peut aussi dire se préoccuper des difficultés financières de ses membres en faisant du contorsionnisme. Encore un petit effort, M RIOTON et bientôt vous direz qu'une forfaitisation bien comprise ce n'est, ni plus, ni moins, qu'une dégressivité qui s'ignore.

- p8. « *Mais la croissance et l'emploi ne dépendent pas de nous. Quant aux barèmes d'honoraires, bonne chance à celui qui voudra convaincre Bercy et l'Union Européenne de revenir en arrière !* »

Merci M. RIOTON pour cette analyse rapide sur l'économie. Quelles ont été, justement, les actions du CNOA pour garantir, ou soutenir, ou simplement défendre le niveau de vie de la majorité des architectes ? La suppression de la SHON et de la SHOB ? Le maintien du seuil des 170m² ? Auriez-vous évoqué ce thème si DpA n'avait pas existé ? Un barème d'honoraires serait donc un « retour en arrière » ? Parce que, sur ce point précis, vous trouvez que la situation d'aujourd'hui est normale ? Parce que vouloir manger du pain blanc en lieu et place de pain noir serait effectuer un retour en

arrière ? Encore un petit effort, M RIOTON et bientôt vous allez nous faire croire que, si des architectes ne s'en sortent pas c'est qu'ils ne sont pas fait pour être architecte !

• p8. « *Les dates des élections ordinaires 2013 portant renouvellement des conseils régionaux et du conseil national ont été fixées par arrêté ministériel (...) Les élections se feront uniquement par vote électronique. Contactez votre conseil régional de l'ordre pour communiquer votre adresse mail personnalisée et notez que la date des candidatures est fixée au 25 juin à minuit ! Les informations pratiques seront publiées dans le n°47 des cahiers de la profession.* »

Le n° 47 c'est donc celui du 2^{ème} trimestre 2013... qui sera diffusé, certainement, autour du 15 juillet prochain. Les informations pratiques ne concerneront donc pas « comment être candidat » puisque la date limite sera dépassée, mais certainement « comment bien voter dans notre intérêt professionnel » ! Me voilà rassuré, je pensais qu'un article allait développer un thème sur le rôle important du conseiller régional qui n'est pas « installé au sommet de sa tour d'ivoire », ou sur la bonne méthode pour être candidat aux prochaines élections car « toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans nos instances représentatives » !

Il y a des jours comme ça, où, après avoir écrit quelques lignes, un peu de sérénité s'installe !

Gérard-Claude MORFIN, 20 mai 2013.

A Madame Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication.

**1300 signatures, nous poursuivons...
signez la pétition pour l'instauration de barèmes de rémunérations
dans le cadre des marchés publics de maîtrise d'œuvre.**

PETITION EN LIGNE

http://www.petitions24.net/baremes_de_remuneration_pour_les_maitres_doeuvres

... DpA demande que l'Etat offre aux architectes, dont la mission est reconnue d'intérêt public par la loi, un cadre légal équitable pour l'établissement des rémunérations dans le cadre des marchés publics et pouvant s'appliquer aux marchés privés...

... Nous, soussignés, demandons aux pouvoirs publics que soit établi un barème de rémunération faisant référence pour l'évaluation du coût des prestations de maîtrise d'œuvre. L'adoption d'un tel barème a pour but d'éviter que les critères financiers de montant des honoraires se substituent aux qualités architecturales des projets et des équipes de maîtrise d'œuvre et entraînent une évolution fatale pour notre profession.

Par ailleurs, nous nous adressons au Conseil National de l'Ordre et aux Conseils Régionaux pour qu'ils soutiennent cette démarche que nous estimons salutaire pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre, pour la qualité du cadre bâti et pour l'intérêt public.

Faites connaître le plus largement possible cette pétition.

En attendant, ce sont bien les architectes qui rament !

Communiqué du National - 27/05/2013 - A la une

Vigilance sur le seuil : la mission d'inspection s'est mise au travail !

Un an après le décret scélérat qui remettait en cause la loi de 1977 et le seuil de recours aux architectes, notre combat continue :

Après avoir rappelé à plusieurs reprises ses engagements sur ce point à la Ministre, après avoir exigé la mise en route de la mission d'évaluation du décret annoncée qui 6 mois plus tard n'avait toujours pas commencé son travail, nous avons enfin pu cette semaine, rencontrer pour la première fois les responsables de cette mission.

Cela a été pour nous l'occasion de rappeler les conséquences désastreuses de ce texte sur notre cadre bâti, sur la non prise en compte des normes et recommandations en matière de performance thermique et de protection de l'environnement qu'il risque de provoquer à grande échelle !

J'ai rappelé aussi fortement le symbole que ce décret représentait pour notre profession dont il remettait en cause ouvertement la légitimité à bâtir dans l'intérêt général, un cadre de vie digne de nos concitoyens et respectueux des générations futures.

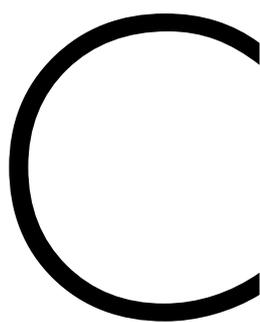
J'ai rappelé encore que la signature de 18 000 architectes pour l'abrogation de ce texte ne pouvait être passée à la trappe au détour d'une commission administrative, aussi compétente soit-elle.

J'ai rappelé enfin que quelles que soient les formules proposées, nous ne transigerions pas sur la fixation à 150 m² de surface de plancher, le seuil en-dessous duquel il peut être dérogé à l'obligation de recourir aux architectes.

Nous serons vigilants et je ferai appel à nouveau à votre soutien si le risque de maintien de ce décret devait se profiler (ou d'un dispositif analogue).

Lionel CARLI,
Président du Conseil national de l'Ordre

Le seuil



ertes, c'est Lionel Carli qui se fait mener en bateau depuis la biennale de Venise par la ministre, mais en attendant, ce sont bien les architectes qui rament dans leur boulot.

Donc, Lionel Carli a beaucoup rappelé, rappelé, rappelé, au ministère qui écoute, mais n'entend pas, « il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre » tout le monde sauf lui, connaît le proverbe qui se vérifie bien là.

Si Lionel Carli se dit vigilant, nous le préférierions déterminé à obtenir satisfaction. Il nous annonce qu'il ferait à nouveau appel à notre soutien si ... mais 18 000 signatures ne lui suffiraient-elles pas ?

Puisque rappel a été fait à la ministre, et si l'objectif est réellement d'obtenir, pour le moins, l'abrogation « du décret scélérat », ne convient-il pas, sans plus attendre, de passer à un stade supérieur pour se faire entendre ? Nous avons déjà proposé à DpA, qui sommes pour l'abrogation du seuil surface plancher, qu'un appel soit lancé par l'Ordre à toute la profession pour accompagner, ensemble, une délégation de celle-ci au ministère. Les 18 000 signataires l'ont montré, les architectes sont disponibles pour cela.

Alors que Lionel Carli prenne ses responsabilités, et remplisse son rôle, le reste n'est qu'effet de communication en cette année d'élections ordinaires.

JBG

Les missions de Projet et de Maîtrise d'œuvre deviennent de plus en plus complexes, et nécessitent de plus en plus d'intervenants (pas toujours justifiés compte tenu de la restriction des budgets de construction) dont l'architecte est le mandataire ou la clef de voûte (quoi qu'on en dise...). Il est donc complètement anormal qu'on laisse pratiquer systématiquement - notamment concernant la commande publique - des modes de consultations incitant à une baisse suicidaire des honoraires, quelles qu'en soient les raisons. En effet, il est inadmissible que la rémunération des architectes diminue au profit de la rémunération justifiée d'intervenants de plus en plus nombreux puisque le taux global tend à baisser ; c'est pourtant ce qui se passe. De même qu'il est complètement anormal qu'on laisse pratiquer des modes de consultations incitant d'une manière hypocrite les architectes à travailler (ou est la limite?) sur des projets sans être rémunérés, etc.
JCO Avignon

Et si vous pouviez enfin réussir avant que nous soyons tous à la rue ? !!!

Il faut définitivement supprimer "l'autorisation des 170m²"; il faut permettre à la profession "architecte" d'exister au même titre que les "AVOCATS". Seuls les hommes de lois peuvent ester en justice; donc : seuls les hommes de l'art intervenir dans l'art de bâtir : supprimer les 170m²? IL FAUT ETRE DIPLOME d'une Ecole pour exercer - c'est incontournable (la Ministre C.TRAUTMAN avait approché favorablement cette obligation d'être architecte pour bâtir et préserver "le cadre de vie des habitants et leur habitat".
Jocelyn PRALIER

Pour " ester en Justice il faut être juriste". Pour " produire de l'architecture il faut être diplômé d'une Ecole ou Unité Pédagogique de l'Architecture": supprimer le 170m² que ce soit S.H.O.N., ou surface "bâtie". Il faut redonner une valeur intrinsèque à l'homme de l'art!

...souvent entre les CAUE, les communes, etc. et les architectes retenus en concours il s'agit plutôt de cooptation.

....
Je suis architecte conseil dans un CAUE, et dans mon CAUE il n'y a jamais eu AUCUNE cooptation. A dire vrai, il y a aussi peu de « concours » dont vous parlez, et pour cause : les maîtres d'ouvrages importants ont souvent des services techniques, et font leur programmation en interne, les CAUE sont plutôt présents pour assister les petites communes et communautés de communes sur des projets souvent lancés en procédure adaptée...

Il s'agit plutôt, à mon sens, de la déontologie propre à chaque architecte, dont tu parles. Les pratiques de cooptation, dont j'ai pu constater malheureusement les tentatives dans certains jury dont j'ai fait partie, ont été portés dans mon expérience, ne t'en déplaise, par des architectes libéraux désignés par l'Ordre des Architectes... alors que la déontologie était portée de façon très forte par des architectes CAUE ou désignés par la MIQCP !

Certains de mes confrères rarement retenus, en tirent la conclusion que le CAUE ne les aime pas (nous avons 2 à 3 cas dans le département) : ce n'est pourtant pas faute d'avoir conversé avec ces confrères, de façon constructive, en leur indiquant ce qui dans leur candidature n'avait pas été mis en valeur ou apprécié par la maîtrise d'ouvrage, en mentionnant la qualité des book, etc. Comme dans toute profession, nous avons des confrères plus ou moins talentueux, plus ou moins communicant, plus ou moins fiers et égocentriques, et ces caractères se retrouvent dans les candidatures et la « rencontre » avec la maîtrise d'ouvrage; c'est aussi la raison pour laquelle, des maîtres d'ouvrages vont être en confiance, ou pas, avec tel ou tel confrère (qui ne sera pas nécessairement le même selon le maître d'ouvrage !).

Loi MOP pour le PUBLIC, Rien pour le privé

...

Merci pour cette pétition...mais il faut absolument l'élargir aussi bien aux marchés privés !!!

...

Si, comme nous pouvons le lire plus haut, aucune directive européenne n'interdit d'encadrer les rémunérations, les revendications de cette pétition ne peuvent se restreindre aux marchés publics et devraient concerner également les marchés privés, afin que cette démarche soit salubre pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre, pour la qualité du cadre bâti et pour l'intérêt public

...
 ?? Cher Visiteur, la pétition concerne aussi le privé (relis bien : une réglementation publique applicable au privé), car souvent les pratiques débordent naturellement sur le cadre privé; par ailleurs il existe tout de même toutes sortes de réglementations concernant les marchés privés, à commencer par les CCAG, CCAGPI, NFP-03-001, etc.

Au fur et à mesure que l'art de vivre s'appauvrit, des métiers disparaissent. C'est le cas pour l'architecture, dont le raffinement n'intéresse plus une société occidentale vidée de sa culture. L'Architecture ne serait plus qu'une simple "activité professionnelle" banale (et non pas culturelle)!

En réaction, je propose:

- Une cotisation ramenée à 0 € pour lever l'ambivalence.

“Seules peuvent porter le titre d'architecte les personnes physiques inscrites à un tableau régional de l'ordre des architectes” (Art 2 loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Par ailleurs “La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public “ (art 1 même loi). Donc sans architecte l'acte de création architecturale est impossible.

L'architecte est au service de l'intérêt public. De fait, l'acquittement d'une cotisation obligatoire pour s'inscrire à l'ordre -dont l'existence doit être reconnue (garant moral de la qualification professionnelle, veillant au respect de la déontologie de la profession...)- et exercer doit être considéré comme une taxe. La reconnaissance de la

qualité paysagère et la prise en compte de celle-ci ne se fera que par une intervention étatique par le biais de subventions, seule démarche cohérente possible.

- Le remplacement de la Taxe Locale d'Équipement par la Taxe Locale pour l'Architecture.

La taxe locale d'équipement, affectée au financement des dépenses générales d'urbanisation de la commune et notamment pour la réalisation d'infrastructure, existe depuis 1967. Elle a été créée dans une période de constructions effrénées de réseaux routiers au service des grands bétonneurs.

De fait, aujourd'hui le territoire est largement bétonné et maillé. Au service de l'Architecture la TLA remplacerait la TLE au sein de la taxe d'aménagement.

- Une amélioration de l'image de l'ordre ainsi que celle des architectes auprès du public. Il serait intéressant, afin de donner un gage de sérieux, de rapprocher l'ordre de la MAF, celle-ci organisant des formations gratuites pour les confrères. Les avocats et autres expert en bâtiment de la MAF dispenseraient un enseignement plus approprié que celui dispensé par les instances patentés que sont les GEPA ou autres et dont les thèmes répondraient davantage à une nécessité professionnelle (ex les désordres dans le bâtiment) au lieu de culpabiliser l'architecte sur l'absence de commande (ex comment répondre aux marchés publics).

Danielle Gil : architecte dplg le 24 mai 2013.

Je souhaite également que cette pétition s'élargisse au champ des paysagistes qui sont autant touchés par la baisse des rémunérations...

La rémunération est une forme de respect. Nous sommes une des seules professions DPLG qui n'a plus de barème... Discute-t-on les honoraires chez un Notaire, un Huissier ??

IL EST URGENT DE RETABLIR UN BAREME DES HONORAIRES DANS NOTRE PROFESSION.

Nous ne sommes pas des vendeurs de tapis !!!

Dématérialisation ?



Il est désormais possible de produire une profession de foi en couleur puisque les documents des candidats seront exclusivement consultables sur Internet (dématérialisation).

Aviez-vous remarqué qu'après le vote uniquement électronique de la dernière fois, et au nom de la "dématérialisation", pour la première fois, cette année, les professions de foi pour les élections ordinaires ne seront pas envoyées à tous les inscrits à l'Ordre ? Elles seront uniquement consultables par internet ! Une nouvelle façon de dissuader les architectes de voter pour une institution, dans laquelle déjà beaucoup ne se reconnaissent pas, et qu'ils ressentent plus comme une obligation (ce qui est le cas), que comme leur délégation auprès des pouvoirs publics.

Combien vont regarder sur leur ordinateur les messages de l'Ordre parmi tous le reste, et faire défiler, page après page, les candidats, les listes, les professions de foi...

Et les mêmes qui imposent ces méthodes accusent les architectes de se désintéresser du sort de leur profession !

Ah oui, aussi !

« Le vote aura lieu par voie exclusivement électronique. Les codes d'accès à la plateforme de vote seront adressés à chaque électeur le 12 août, par voie postale et par email. »

C'est « vachement » motivant la mi-août, pour peu qui pleuve cette année pourrie, on restera à l'agence pour les recevoir !

Qui en a décidé ainsi, de ces modalités, de ces dates ? Quand l'information a-elle été faite auprès de la profession ? Dans quel ordre seront affichées les candidatures sur l'écran ?... Ces questions se posent, et l'on peut craindre, qu'un jour, ils finiront par remplacer, dans ce cadre comme dans bien d'autres, les élections et la délégation, par des sondages et des enquêtes d'opinions. Quid de la démocratie... et cela bien sûr au nom d'une modernité qui a bon dos.

Oui, mais comme ça, on a droit à la couleur... ils se « foutent » vraiment de nous

...

Vous l'aurez compris je suis choqué et quelque peu révolté !

J'y vois une raison supplémentaire d'amplifier, par nous-mêmes, notre propre médiatisation, car en plus, la détention du listing informatique de l'Ordre-Ile-de-France, par uniquement son bureau à 100% Mouvement, ne met pas, et c'est le moins que l'on puisse dire, tout le monde sur le même pied d'égalité pour « faire campagne ».

Il faudra donner de la voix pour se faire entendre et faire savoir notre intention, oserais-je dire, de les mettre hors circuit (électronique si ils veulent).

Une nouvelle candidature en IdF vient d'arriver avec celle de la semaine dernière c'est la 15^e. Oui, on se fera entendre et élire, et on reparlera alors de tout cela!

A propos de la RT 2012

Note d'un Conseil Municipal reçue à DpA.

M

onsieur le Maire relate l'arrêt brutal des dépôts de permis de construire de maisons individuelles depuis le 1^{er} janvier 2013, date d'application de la nouvelle réglementation thermique RT2012.

Chaque année, le nombre de demandes se situe autour de la quinzaine ; à fin avril 2013 une seule demande a été déposée.

A la veille de l'élaboration d'un PLU orienté vers l'accueil de nouveaux arrivants, cette situation peut apparaître pour le moins compliquée pour le développement local.

Elle est, en l'état, incompréhensible et dramatique pour les projets des ménages modestes, comme pour l'activité économique du secteur bâtiment qui voit le chômage remplacer la croissance.

Elle érige une porte définitivement close à la pratique, pas toujours absurde, des auto-constructeurs.

Il ne s'agit pas de nier toute réflexion et orientation vers l'économie d'énergie et les progrès technologiques en matière de construction, mais il suffirait d'observer prioritairement les logiques vernaculaires comme les évidentes et bonnes attitudes bioclimatiques.

Si l'architecture et l'urbanisme peuvent être les liens qui mettent en accord l'Homme avec son environnement, dans une vie sociale et collective, la norme instaurée en dogme et la sur-réglementation vont cristalliser le refus de la diversité et la peur du vivre ensemble.

Le pouvoir politique, responsable de l'avenir de la société, serait plus inspiré de confier celui-ci à un collectif pluridisciplinaire à la philosophe éclairée et humaniste, plutôt qu'à la rigidité d'un quarteron d'incertaines officines d'ingénierie bornées sur des logiciels en perpétuelle obsolescence, quand elles ne sont pas soumises au lobbying... à moins qu'il ne souhaite construire un monde dénué du moindre plaisir et promis à la déshumanisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande aux pouvoirs publics :

- De suspendre la RT 2012 et de reconsidérer l'élaboration d'une nouvelle réglementation, dans un contexte global, où toutes les composantes de la vie sociale et des territoires seraient prises en compte, dans la recherche d'un équilibre entre règles et libertés, entre consommation technologique soumise aux marchés et réelles économies pour un effectif respect de l'environnement.

Rejoignez-nous, adhérez à DpA

Chèque à l'ordre de DpA à retourner accompagné du COUPON à :
Jean-Bernard GODARD - DpA - 31, rue du Faubourg-du-Temple - 75010 Paris

A CONSERVER PAR L'ADHERENT

COUPON A RETOURNER A DPA

DEFENSEprofessionARCHITECTE

2013

DpA

L'ARCHI
TECTURE
EST D'
INTÉRÊT
PUBLIC.

pour nous écrire : archi.dpa@gmail.com

DEFENSEprofessionARCHITECTE

DpA
L'ARCHI
TECTURE
EST D'
INTÉRÊT
PUBLIC.

CARTE
2013

NOM

PRENOM

QUALITE:

DATE D'ADHESION

nous lire :

<http://www.defenseprofessionarchitecte.fr>

NOM-PRENOM-QUALITE:

ADRESSE:

TEL :

FAX:

E MAIL :

DATE :

COTISATION 20 € ETUDIANT 5 € SOUTIEN €

archi.dpa@gmail.com



Elections ordinales :
il reste encore 10 jours, informez-vous,
portez-vous candidats dans votre Région sur
les listes DpA,
prenez contact à archi.dpa@gmail.com
notre profession de foi sur notre blog
www.defenseprofessionarchitecte.fr

calendrier

Élections ordinales :

Date limite de dépôt des listes : 25 juin 2013

Élections 1^{er} tour : 11 septembre

2^e tour : 22 octobre

prochaine réunion
le samedi 22 juin à 11h

247, rue Saint-Jacques - 75005 Paris

dans les locaux de la SFA